

CHARTRE DU RANDONNEUR

1 - Respecter les consignes de l'animateur, seul responsable du groupe, se conformer à ses décisions dans tous les cas :

-Sécurité, technique, gestion du groupe

-Incident ou accident (blessure, malaise, obstacle sur le sentier, présence de troupeaux et de patous)

-Lieu du pique-nique

-Organisation du covoiturage

2 – Ne pas dépasser l'animateur sans son accord, ne pas quitter le groupe, coller au groupe en cas de passage délicat et traversées de routes.

Laisser son sac sur le bord si on s'écarte du chemin. Prévenir l'animateur ou le serre-file pour tout problème.

3 – S'inscrire aux randonnées en tenant compte de ses capacités physiques.

Venir une quinzaine de minutes avant l'heure de départ.

4 –Prendre dans son sac à dos (dans la pochette supérieure) la licence, les renseignements en cas d'accident, la carte vitale, la carte d'identité et éventuellement ses médicaments.

Avoir un équipement adapté, été comme hiver. Il faut toujours de bonnes chaussures de marche avec semelle crantée, un vêtement chaud et un vêtement de pluie, bonnet ou chapeau, gants l'hiver, protection contre le soleil, eau, pique-nique pour les journées, petits en-cas, petite pharmacie...

5- Respecter la nature, la flore et la faune, rester sur les sentiers pour ne pas dégrader l'espace naturel, fermer les barrières dans les pâturages.

Redescendre ses déchets.

6- Tout faire pour que la randonnée reste un moment de détente et de convivialité, se respecter les uns les autres.